



Vente d'un terrain constructible

Par **NICO**, le **29/05/2008** à **20:22**

Nous possédons une maison avec 4500 m2 de terrain, et suite à une mutation nous avons été obligé de vendre, au départ nous voulions vendre l'ensemble mais impossible, donc nous avons vendu en premier la maison, puis ensuite le terrain constructible. On nous demande une plus value sur ce terrain, nous aimerions savoir si nous ne serions pas exonéré suite à la mutation.

Merci d'avance

Par **Thierry Nicolaides**, le **30/05/2008** à **10:45**

Désolé pour vous , mais le terrain a été vendu à part et ne peut être exonéré de plus value comme s'il s'agissait du domicile du vendeur

par contre doit jouer l'abattement pour durée de détention (à calculer)

et si vous aviez emprunté pour acheter ce terrain vous pouvez déduire les intérêts de la plus value

voyez un avocat fiscaliste sur la question . les notaires ont tendance à faire payer trop d'impôts pour éviter tout problème avec le fisc

cordialement

Par **NICO**, le **30/05/2008** à **18:02**

Merci pour votre réponse.

Par contre comment puis je faire pour calculer l'abattement pour durée de détention

cordialement